

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-351

Déposé le : 17.02.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Quand La Poste agira-t-elle en prestataire du service public ?

Texte déposé

Après les nombreuses fermetures d'offices de poste, dont les dernières liées à l'analyse des quarante-huit offices en 2009 et qui avaient fait l'objet de l'interpellation Nicolas Rochat (09_INT_229), après la poursuite de cette politique mise en évidence par la question de la députée Delphine Probst (13_HQU_100) ou encore par l'interpellation Marc Oran (13_INT_155) et en réponse de laquelle le Conseil d'Etat mentionnait qu'il userait de toute sa marge de manœuvre en cas de désaccord, voilà que La Poste annonce de nouvelles fermetures d'offices, parfois camouflées en transformation en agence postale, dans les zones rurales, mais aussi urbaines et dont les offices de poste connaissent pourtant un gros volume d'activités.

Dans le quartier de La Grangette à Lausanne, un office de poste très fréquenté par les milliers d'habitant-e-s du quartier, mais aussi par les nombreuses entreprises de la zone artisanale, va être transformé en agence postale au mois de mars 2015, alors même que le quartier connaît un développement important avec la construction de plusieurs centaines de logements dans le secteur des Fiches et de la Feuillère, développement qui a même conduit l'Etat de Vaud à créer un nouvel établissement scolaire à quelques centaines de mètres de l'office en question.

Les habitant-e-s du quartier se mobilisent et ont déposé une pétition de plus de 1000 signatures, les autorités communales s'opposent à cette décision et de nombreuses entreprises, qui verront un service très utilisé et leurs cases postales être déplacés, mettent en avant les complications qu'elles vont connaître. La Poste n'invoque aucun motif dans les courriers échangés avec les représentant-e-s des habitant-e-s. Même si le service public n'a pas, par définition, à être rentable, elle ne peut se retrancher derrière le manque de rentabilité de l'office, car celui-ci connaît une fréquentation importante, en particulier aux heures d'ouverture, prouvant l'utilité économique de cette desserte. Il ne s'agit donc que d'optimisation financière visant à gonfler le bénéfice de l'entreprise publique et qui se fait au détriment des usager-ère-s des services postaux.

La transformation en agence postale liée à une pharmacie pose d'ailleurs de nombreux problèmes qui ont été relevés dans l'interpellation Christa Calpini (14_INT_206) et constitue une claire dégradation par rapport à un office aux horaires d'ouverture larges et qui offre un grand éventail de prestations.

Finalement, La Poste ne compte pas freiner le démantèlement du réseau puisque nous savons qu'elle a d'autres projets de fermeture en cours à Lausanne et qu'elle a aussi manifesté, par exemple, l'intention de fermer l'office de poste de Crans-près-Céligny. A cet égard, ayant découvert « par hasard » l'éventualité de la disparition de leur bureau de poste au profit d'une agence postale, des habitants du village ont fait circuler une pétition durant le mois d'octobre 2014. Celle-ci contient plus de 2'500 signatures, dont 1'700 provenant du seul village de Crans-près-Céligny. Elle a été transmise au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Municipalité. Cette dernière s'est engagée à se positionner en faveur du maintien de l'office de poste dans le village dès que la Poste aurait pris sa décision. En effet, La Poste n'a pas encore officiellement confirmé la fermeture de l'office de Poste de Crans-près-Céligny.

Au vu de ces différents constats et partant du principe que la desserte postale est un service public garanti par la législation, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. La Poste a-t-elle informé le Conseil d'Etat de ses récents projets ?
2. Quelle appréciation le Conseil d'Etat fait-il de cette politique de fermeture d'offices ?
3. Le Conseil d'Etat a-t-il usé de toutes ses marges de manœuvre pour s'opposer à ces fermetures ?
4. Le Conseil d'Etat soutient-il les autorités communales lorsqu'elles s'opposent à une proposition de La Poste ?
5. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance d'autres fermetures à venir ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Julien Eggenberger

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Jessica Jaccoud

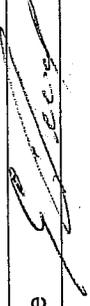
Nicolas Rochat

Signature

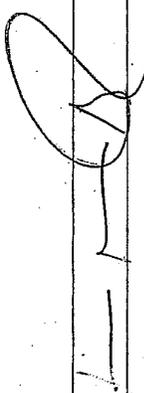
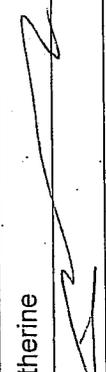
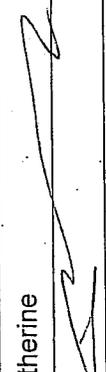
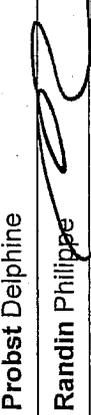
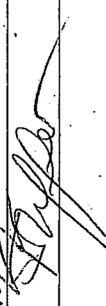
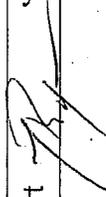
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine		Chappuis Laurent		Edgenberger Julien
Ansermet Jacques		Cherbulin Amélie		Ehrwein Nihan Céline
Apothélos Stéphanie		Chevalley Christine		Epars Olivier
Attinger Doepper Claire		Chollet Jean-Luc		Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille		Chollet Jean-Marc		Ferrari Yves
Baehler Bech Anne		Christen Jérôme		Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent		Christin Dominique-Ella		Gander Hugues
Bendahan Samuel		Collet Michel		Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe		Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis		Glauser Alice
Blanc Mathieu		Cretegyng Gerald		Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe		Cretegyng Laurence		Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard		Crottaz Brigitte		Grandjean Pierre
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial		Grobéty Philippe
Bory Marc-André		Debluè François		Guignard Pierre
Bovay Alain		Démétriades Alexandre		Haldy Jacques
Brélaz Daniel		Desmeules Michel		Haury Jacques-André
Brélaz François		Despot Fabienne		Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier		Devaud Grégory		Induni Valérie
Buffat Michaël		Divorne Didier		Jaccoud Jessica
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel		Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François		Ducommun Philippe		Jaquier Rémy
Calpini Christa		Dupontet Aline		Jobin Philippe
Capt Gloria		Durussel José		Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert		Duvoisin Ginette		Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier 	Nicolet Jacques	Rydo Alexandre 
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien 
Lachat Patricia 	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Payot François	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier 	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Podio Sylvie	Tosato Oscar 
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe 	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean 
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip 
Meldem Martine	Renaud Michel	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Ailette	Voilet Claude-Alain
Meyer Roxanne 	Rezso Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe 
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert 
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric